



CONSEIL GENERAL
1186 Essertines-sur-Rolle

Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Général d'Essertines-sur-Rolle
du 10 juin 2025



1. Assermentation (s), si nécessaire	3
2. Appel	3
3. Adoption de l'ordre du jour	3
4. Adoption du procès-verbal du Conseil général du 25.03.2025	3
5. Démissions	4
6. Préavis n°03/2025 – Rapport sur la gestion et les comptes 2024	4
7. Renouvellement des membres du Bureau du Conseil général	5
8. Communications du Bureau	6
9. Communications de la Municipalité et des délégué-ées aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)	7
10. Proposition individuelle.....	8



La **Présidente**, M^{me} **Marie-Christine PETITPIERRE** souhaite la bienvenue aux Conseillers généraux, à M^{me} la **Syndique**, à M^{me} la Municipale et Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil.

1. Assermentation (s), si nécessaire

L'Assemblée se lève et la **Présidente** procède à l'Assermentation de M. **Sébastien ROMAIN**
Lecture du serment Art. 9 de la Loi sur les Communes. Brève présentation : Monsieur habite Bugnau depuis sept ans.

La **Présidente** rappelle quelques règles. Lors des débats les plus vifs, les conseillers doivent se tenir dans les formes, afin que chacun puisse s'exprimer. Chaque membre du Conseil demande la parole en levant la main, se lève pour s'exprimer, lorsque la **Présidente** la lui a accordée. Il s'adresse à l'Assemblée avec une formule de politesse. Pendant les débats une attitude courtoise est demandée et on se tient au vouvoiement. Lors de la prise de parole, il faut décliner son nom pour faciliter le travail de la **Secrétaire**. L'engagement se conçoit comme régulier et sur le long terme, lors d'absence à une séance, il convient de s'excuser. Notre règlement demande une excuse valable et après deux absences consécutives non excusées, le conseiller est considéré comme démissionnaire

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 41 conseillers sont présents sur 58, 12 excusés

Le quorum étant atteint, la **Présidente** ouvre la séance.

- *deux conseillers arrivent en retard*

3. Adoption de l'ordre du jour

La **Présidente** demande s'il y a des remarques. Elle modifie l'ordre du jour en plaçant le point communication du bureau après le renouvellement des membres du bureau.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité, 1 abstention

4. Adoption du procès-verbal du Conseil général du 25.03.2025

La **Présidente** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M. **Yannick VAUTHIER** propose qu'en page 6 soit modifié : le montant des dettes communiqué par M. **Jérôme RICHARDET**, totalisant CHF 4'169'250, soit corrigé afin de correspondre au montant exact figurant dans les comptes 2024 du rapport de gestion, soit CHF 4'164'250. Modification acceptée par M. le **Municipal des Finances**.

En outre, dans ce même paragraphe, en page 7, M. **Yannick VAUTHIER** demande de clarifier le tableau des engagements comme suit :

CHF 4'164'250.00 : dettes effectives au 31.12.2024

+ CHF 1'145'000.00 : cautionnements

+ CHF 1'800'000.00 : engagement futur : préavis collège de Bugnau

+ CHF 109'000.00 : engagement futur : préavis Puits du Pontet

= CHF : dettes potentielles à l'avenir en cas de financement par emprunt.



Ce qui ne laisse qu'un disponible de CHF 2'776'250.00 sur le plafond d'endettement de dix millions pour de futurs investissements dans la législature. M. **Jérôme RICHARDET** explique que les Suisses allemands diraient « Yein », « oui mais non », la terminologie laisserait penser que l'on diminue la dette de la Commune. Si on additionne tous ces montants, cette somme serait défavorable car l'entier des préavis votés seraient financés par la dette ce qui n'est pas correct non plus, car une partie des préavis sont financés par la caisse. M. **Stephan AEPLI** estime que la prudence est de mise et le principe de clarté pour la comptabilité et de noter les montants en dettes pour le plafond d'endettement avec éventuellement un astérisque qui amènera des précisions sur le financement, emprunt ou caisse. M. **Jérôme RICHARDET** reformulera sa réponse et la transmettra à la **Secrétaire**.

M. **Julien FULOP** demande en page 3 de corriger le Conseil général et non communal, ainsi que le nombre d'habitants de 1000 et qui est erroné c'est 801 en page 6 et pour terminer Bugnau n'est pas une Commune mais un hameau en page 9. Il trouve également qu'il y a une discrepance entre le préavis de la Municipalité et le rapport des finances ainsi que le PV qui parle de prudence, ce qui ne se ressent pas dans le préavis.

M^{me} **Mireille SAW MIN ZIN** intervient sur le fait que le PV est une retranscription de la séance et que les personnes qui sont intervenues ont bien annoncé 1000 habitants, ce n'est pas une erreur de la **Secrétaire**. Un PV de séance doit refléter ce qui a été dit, non la réalité des faits.

Le PV modifié du 25.03.2025 est adopté (34 OUI, 2 NON, 3 abstentions)

5. Démissions

Aucune démission

6. Préavis n°03/2025 – Rapport sur la gestion et les comptes 2024

Lecture du rapport de la commission de gestion par M. **Lionel PERNET**. La commission propose d'accepter le préavis 03/2025.

La **Présidente** nous donne lecture des titres des comptes page par page et chaque conseiller qui le souhaite peut intervenir en tout temps.

M. **Bertrand SEYDOUX** remarque l'achat d'un nouveau véhicule pour les employés au libellé 43311. Il demande à la Municipalité d'être prudente avec l'engagement de nouveaux employés et des coûts liés à cela, comme du matériel. Ceci en reconnaissant que les engagements de personnel ne sont pas de la compétence du Conseil Général. M. **Jérôme RICHARDET** annonce que tout ceci était présenté et pris en compte dans le budget.

M. **Bertrand SEYDOUX** demande des précisions sur le prix du loyer de l'appartement attenant à l'Auberge. Il n'a pas été augmenté par rapport au prix du marché actuel. Il est certain que c'est un bel appartement de 4 ou 5 pièces, dont profite l'aubergiste à petit prix, dans les CHF 3500. M^{me} **Marie-Pomme MOINAT** répond que ce n'est pas un bel appartement de plusieurs pièces, mais des chambres séparées. Concernant le loyer, la Municipalité a pris la décision de



ne pas l'augmenter pour l'instant. Elle est en attente de pièces justificatives de la part du restaurateur.

M. **Yannick VAUTHIER** remarque que les dettes annoncées dans le rapport de la commission de gestion, CHF 4'572'613 sont largement plus élevées que les emprunts au bilan, CHF 4'164'250. La différence provient des dettes à court terme, non bancaires, à savoir principalement les créanciers, pour CHF 401'985, montant largement compensé par les liquidités (caisse+poste+banque) de CHF 398'457 et les débiteurs CHF 1'286'887. A titre d'exemple, c'est comme si vous aviez CHF 50'000 sur votre compte et une facture de CHF 3'000 à payer à la fin du mois.

M. **Jérôme RICHARDET** remercie M^{me} **Doris CHRISTEN** pour la tenue des comptes.
Nous passons au vote.

Le préavis 03/2025 est accepté 40 OUI, 0 NON, 1 abstention
--

<i>*Deux conseillers arrivés en retard prendront part dès ce vote</i>

7. Renouvellement des membres du Bureau du Conseil général

La **Présidente** cède sa place à la **Vice-Présidente**, M^{me} **Mireille SAW MIN ZIN**. La **Présidente** souhaitant se représenter, elle demande s'il y a d'autres candidatures dans l'Assemblée. M. **Yannick VAUTHIER** remarque qu'avec une population de 28% selon le rapport de gestion de la Municipalité, le hameau de Bugnax est sur-représenté dans nos autorités communales, par, notamment 38% de Conseillers, 40% de Municipaux, dont la **Syndique** (voire 60% en tenant compte de Châtel), le **Président** de la Commission des Finances et la **Présidente** du Conseil Général. Il suggère donc de « remonter la Présidence » au village et propose la candidature de M. **Julien FULOP**, qui accepte cette proposition.

Le vote se fait à bulletin secret, comme le stipule l'article 9 du règlement du CG. Les bulletins sont distribués un par un aux conseillers, à l'entrée de la cuisine qui servira de pièce pour le dépouillement. Durant le vote, la **Vice-Présidente** doit rappeler à plusieurs reprises aux conseillers que la séance n'est pas levée et les prier de se rasseoir directement après avoir voté. La séance est suspendue pendant le dépouillement.

Est élu :	M. Julien FULOP , président du CG	24 voix

Obtient des voix	M ^{me} Marie-Christine PETITPIERRE	14 voix
41 bulletins distribués, 39 bulletins rentrés		1 blanc

La **Présidente** reprend sa fonction et met en candidature le poste de **Vice-Présidence**. M^{me} **Mireille SAW MIN**, **Vice-Présidente**, ne souhaite pas se représenter.



Un conseiller demande des précisions sur le poste de **Président** et **Vice-Président**. Vu le peu d'engouement pour ce poste, M. **Yannick VAUTHIER** demande de reporter cette élection au prochain conseil. La **Présidente** refuse, l'élection doit avoir lieu durant cette séance.

Elle ajoute que si le dialogue et le questionnement de M. **Yannick VAUTHIER** avait été fait en amont de ce Conseil (volonté de mieux répartir les habitants par appartenance à leur village), le bureau aurait pu informer les conseillers, qui auraient pu se préparer. Malheureusement cela n'a été annoncé que ce soir, de manière peu élégante. Il leur faut donc trouver un(e) candidat(e).

M^{me} **Mireille SAW MIN ZIN** précise que la collaboration entre le **Président** et **Vice-Président** est essentielle au bon fonctionnement du Conseil et de ce fait, le **Président** devrait pouvoir choisir le **Vice-Président**. Elle exprime son plaisir à travailler avec la **Présidente** M^{me} **Marie-Christine PETITPIERRE**. Elle rappelle le rôle de la Vice-présidence, qui consiste à seconder la Présidence dans la gestion administrative ainsi que dans les échanges avec la Municipalité et nos autorités compétentes. Le Bureau se réunit notamment pour préparer les conseils et souvent en cas de situations particulières. Ce rôle implique souvent de travailler dans l'urgence. Finalement, M. **Stephan AEPLI** propose la candidature de M. **Yannick VAUTHIER** pour le poste de **Vice-Président**. Il accepte ce poste.

M. **Florian BILLE** estime qu'il serait préférable que la personne nouvellement élue au poste de vice-présidence n'habite pas à Essertines, soulignant qu'avec deux nouvelles personnes issues de ce village au sein du **Bureau**, cela crée une surreprésentation d'Essertines... Il rebondit ainsi sur les propos de M. **Yannick VAUTHIER**, avec lesquels il s'est senti mal à l'aise, car ils tendent selon lui à diviser les villages. Il rappelle que tous les habitants vivent sous une seule et même Commune, celle d'Essertines-sur-Rolle et qu'il est important de préserver cette unité.

M. Yannick VAUTHIER est élu par applaudissement pour le poste de Vice-Président .

La **Présidente** poursuit avec l'élection des scrutateurs, qui se reconduisent.

M ^{me} Priscille RAMONI et M. Basil SCHWARZ sont élus par applaudissements.
--

M ^{me} Mélanie OPPLIGER et M. Timothée TRAMAUX sont reconduits tacitement au poste de scrutateurs suppléants

8. Communications du Bureau

Le **Bureau** a reçu un courrier de M^{me} **Mélanie OPPLIGER** qui s'exprimait au nom d'autres conseillers. Elle s'étonne de la présence de la boursière/secrétaire municipale M^{me} **Doris CHRISTEN** auprès de la **Syndique** lors de tous les conseils. Cela a été discuté au sein du Bureau. Nous estimions que la **Syndique** la consultait afin d'éclaircir certains points et de manière pratique lors des conseils, mais par acquis de conscience M^{me} le **Préfet Chantal TURIN** a été consultée. Selon elle la secrétaire/boursière doit être assise de manière distincte de la Municipalité, afin d'établir de manière visible les rôles de chacun. Le Bureau a donc pris la décision de placer M^{me} **Doris CHRISTEN** en bout de table. Ceci nous rappelle que la tenue des conseils est basée sur la forme, ceci afin de permettre des échanges constructifs entre tous. Ceci n'est pas une marque de méfiance auprès de la Municipalité.



Un courrier de M. **Yannick VAUTHIER** demandait d'établir un registre avec le nom, prénom et adresses des conseillers, ceci a été vérifié auprès du Juriste à la DGAIC M. **Thierry BORNICK**. Nous sommes en droit de communiquer les adresses avec l'accord des conseillers, ce qui a été fait. M^{me} la **Présidente** demande de bien respecter le devoir de confidentialité par rapport à ce registre.

Elle remercie toute l'Assemblée pour ces trois ans de collaboration. Elle remercie l'équipe du **Bureau** dans son ensemble, ainsi que la **secrétaire** du Conseil Général pour leur précieux échanges et leur collaboration. Elle remercie enfin tous les membres de la Municipalité pour les échanges et la collaboration fructueux et sans complication durant cette législature.

La **Présidente** annonce un apéritif en fin de séance, ainsi que la remise des jetons de présence auprès de notre boursière.

9. Communications de la Municipalité et des délégué-ees aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)

- Communications de la Municipalité :

Présentation du réseau d'eau sur la Commune par M. **HALDIMANN** en annexe

M^{me} **Marie-Pomme MOINAT** exprime son regret face à la demande anonyme, visant à ce que M^{me} **Doris CHRISTEN** ne soit plus présente à ses côtés. Elle y voit une crainte que M^{me} **Doris CHRISTEN** prenne trop de place, alors qu'en réalité, cette dernière ne prend jamais la parole en séance de Municipalité sans y être invitée. Pour rassurer l'Assemblée, M^{me} la **Syndique** souligne que la boursière et secrétaire municipale connaît parfaitement son rôle et ses limites. Depuis l'installation du beemer en 2020, M^{me} **Doris CHRISTEN** s'installe à proximité de la Municipalité afin de garantir le bon déroulement des séances du Conseil. D'ailleurs, elle précise qu'elle est la seule à avoir accès à l'intranet et sollicite son aide uniquement pour des besoins pratiques et non personnels. Cette présence permet une réponse immédiate en séance, ce qu'elle souhaite conserver. La nouvelle organisation rendra plus complexe la gestion des projections lors des séances : la secrétaire du Conseil ne pourra en effet pas assurer à la fois la prise du procès-verbal et la projection. Or, M^{me} **Doris CHRISTEN** est engagée à 80 % pour soutenir les membres de la Municipalité, ce qui inclut les soirées de Conseil. La **Syndique** regrette cette demande, tout en l'acceptant et en comprenant qu'elle reflète une certaine méfiance. Elle espère néanmoins avoir pu rassurer l'Assemblée par ses explications. La **Présidente** précise que le courrier n'était pas anonyme, il était signé.

- Communications des délégués des Associations Intercommunales :

ASSAGIE : M. **Bertrand SEYDOUX** délégué indique que les comptes 2024 ont été validés. Les comptes ont augmenté depuis 2023, car il y a le remboursement du collège de Buchillon. La Commune d'Essertines participe à hauteur de CHF 250-300'000.

ENJEU : M^{me} **Priscille RAMONI** a participé à la séance du 30.04.2025. Une nouvelle présentation de la rémunération du personnel avec des classes et grilles salariales. Un préavis d'investissement CHF 284'900 pour le remplacement du système de fermeture (mise en passe)



a été accepté. Un préavis pour l'achat d'un véhicule électrique de CHF 50'000 pour le service de conciergerie a été accepté et enfin un préavis pour une demande de crédit de CHF 22'000 pour la réfection de la place de jeux de la crèche Girolle a été accepté. Le nouveau règlement du personnel a également été approuvé.

AIER : **M. Bertrand SEYDOUX** annonce que les comptes 2023 étaient de CHF 1'540'347 et ceux de 2024 sont à CHF 1'106'749, cette diminution vient de l'amortissement de la STEP de Rolle. Les statuts de l'AIER ne permettent pas de créer un fonds de réserve.

ORPC : **M. Pierre-Yves VAL** a participé à la réunion du 26.03.2025 et indique que les comptes 2024 équilibrés ont été adoptés.

10. Proposition individuelle

M. Julien FULOP explique que les règles ne sont pas toujours raisonnables. La loi sur les communes est en train d'être révisée. Il rejoint **M^{me} la Syndique** et trouve complètement normal que la place de **M^{me} Doris CHRISTEN** soit proche de la Municipalité. **M. Giacomo BIONDI MORRA** indique que lors de son travail au sein du Conseil communal d'Etoy la boursière était toujours présente lors des conseils et proche de la Municipalité.

M^{me} Priscille RAMONI demande qu'elle était la raison de cette demande de liste d'adresses des conseillers. elle exprime sa préoccupation : en tant qu'avocate, elle tient à préserver la confidentialité de son adresse, notamment vis-à-vis de ses clients.

M. Yannick VAUTHIER intervient et précise qu'il voulait apprendre à connaître les nouveaux conseillers. Il rassure l'assemblée en affirmant qu'il n'y aura pas de courrier ou d'autre utilisation de ces adresses

M^{me} Mireille SAW MIN ZIN rebondit sur cette intervention en doutant de l'utilité de cette liste pour créer du lien, jugeant préférable de parler aux Conseillers directement, notamment en participant aux apéritifs régulièrement proposés.

M. Bertrand SEYDOUX se plaint du bruit provoqué par les canons effaroucheurs, qu'il juge très dérangeants par leur fréquence (environ un coup par minute). Il rappelle que ce problème avait déjà été soulevé l'an passé. **M^{me} Marie-Pomme MOINAT** explique que ces canons sont utilisés pour éloigner les corneilles et les corbeaux freux, des espèces protégées, contre lesquelles les agriculteurs n'ont que peu de moyens d'action. Elle précise que la Municipalité a sensibilisé les agriculteurs aux nuisances causées aux riverains, mais souligne qu'il faut faire preuve d'une certaine tolérance, car certains ont dû ressemer leurs champs par deux fois, à cause des oiseaux qui dévorent les semences.

M. Bertrand SEYDOUX s'étonne également que les places de parc à Bugnax ne soient pas limitées dans le temps, contrairement à celles situées à Essertines. **M^{me} la Syndique** répond que la Municipalité est en train d'étudier la question du stationnement afin d'optimiser les places disponibles sur le territoire d'Essertines.



CONSEIL GENERAL
1186 Essertines-sur-Rolle

2021-2026

Procès-verbal
9e Conseil 2025-2026
Séance du 10.06.2025

M. Nils PETER conclut en regrettant la séparation marquée entre le hameau de Bugnaux et le hameau d'Essertines, estimant que cette dernière devrait former un seul et même village.

La **Présidente** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Elle indique la prochaine séance de Conseil le 30.09.2025.

La séance est levée à 22h35.

La **Présidente**
M^{me} Marie-Christine PETITPIERRE



La **Secrétaire**
M^{me} Valérie ZEENDER